

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 16 janvier 2018 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le maire Stephan Lavoie et mesdames les conseillères suivantes : Marilyne Tanguay, Nicole Poulin, Manon Derome et messieurs les conseillers suivants : Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseiller absent : Monsieur Maxime Tancrede

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 décembre 2017
5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 19 décembre 2017
6. Comptes à payer, le total des comptes à payer de décembre est de 195 396.75\$
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
9. Déclarations d'intérêt pécuniaires
10. Reddition pour le PAARRM
11. Aide financière annuelle accordée aux organismes
12. Avis de motion du règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus
13. Dépôt du projet de règlement
14. Adoption du règlement sur la rémunération des élus
15. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
16. Demande pour nommer la halte routière, « Halte routière Léonard Brisson »
17. Autorisation de signature pour entente de droit d'auteur
18. Achat d'un camion de déneigement usagé
19. Achat d'APRIAS pour le service incendie
20. Proposition pour « plan stratégique 2018-2021 »
21. Proposition pour projet structurant
22. Varia
  - a) \_\_\_\_\_
  - b) \_\_\_\_\_
23. Période de questions réservées à l'assistance
24. Clôture et levée de l'assemblée \_\_h\_\_

## **1. MOT DE BIENVENUE;**

### **1. Mot de bienvenue.**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue au citoyen présent (11).

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;**

### **2. Vérification du quorum et ouverture de la session.**

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le Maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

### **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

**01-01-2018**

#### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour proposé tel que présenté.

### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 12 DÉCEMBRE 2017;**

**02-01-2018**

#### **4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 décembre 2017.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la session régulière du 12 décembre 2017 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

### **5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 19 DÉCEMBRE 2017;**

**03-01-2018**

#### **5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 19 décembre 2017.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la session spéciale du 19 décembre 2017 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

### **6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;**

**04-01-2018**

#### **6. Approbation des comptes à payer du mois.**

Les comptes à payer ont été vérifiés par le Maire et la Pro maire.

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

**DE PAYER** les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque **C1700977 à C1700987** et la séquence **C1800001 à C1800070**. La séquence des chèques en ligne **L1700052 à L1700054** et **L1800001 à L1800002**.

<b>Total des factures de l'année 2017</b>	<b>106 016.51\$</b>
<b>Total des factures de l'année 2018</b>	<b>11 120.96\$</b>
<b>Total paiement direct mensuel</b>	<b>24 809.99\$</b>
<b>Total des salaires</b>	<b>53 449.29\$</b>
<b><u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u></b>	<b><u>195 396.75\$</u></b>

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 16 janvier 2018.

---

Gérard Pétrin, directeur général

## 7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

### 7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Monsieur le Maire dresse un bref résumé de ses rencontres.

## 8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

### 8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Il n'y a pas eu de rencontre depuis le dernier compte rendu.

## 9. DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES;

### 9. Déclarations d'intérêts pécuniaires.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe le conseil qu'il a bien reçu toutes les déclarations d'intérêts pécuniaires des élus et qu'il informera le directeur régional du MAMOT tel que prescrit dans la loi sur les élections et référendum dans les municipalités (LERM).

## 10. REDDITION POUR LE PAARRM;

05-01-2018

### 10. Reddition pour le PAARRM.

**ATTENDU QUE** Monsieur François Gendron, député d'Abitibi-Ouest, nous annonçait le 16 juin 2017, une aide financière de 30 000 \$ destinée à l'amélioration de notre réseau routier selon la répartition suivante : 15 000 \$ provenant de l'enveloppe discrétionnaire du ministre des Transports, M. Laurent Lessard, et 15 000 \$ provenant de l'enveloppe budgétaire qui lui est allouée;

**ATTENDU QUE** Monsieur Laurent Lessard, ministre des Transports, a confirmé l'aide financière de 15 000 \$ le 15 août 2017, laquelle sera échelonnée sur trois années budgétaires;

**ATTENDU QUE** les travaux sont complétés et se décrivent comme suit :

Nom du chemin	Nombre de ponceaux	Mètres linéaires de fossé	Coût travaux prévus	Coût travaux réalisés 2017
de la Baie	1 ponceau	100 mètres	2 600 \$	1 444 \$
Bouleaux	3 ponceaux	100 mètres (+ 130 mètres)	6 600 \$	4 137 \$
Écureuils	1 ponceau	100 mètres (+ 110 mètres)	2 600 \$	2 748 \$
de la Rivière	3 ponceaux	400 mètres (+ 400 mètres)	8 400 \$	9 306 \$
Épinettes	5 ponceaux	500 mètres	13 000 \$	4 040 \$
De la Pointe	Concassage et excavation de 2 roches	(+ 8 roches)	2 000 \$	5 597 \$
De la Pointe	Rechargement, épandage et compaction	4 400 mètres / 2 500 tonnes / kilomètre	50 000 \$	53 608 \$
<b>Total</b>			<b>85 200 \$</b>	<b>80 880 \$</b>
<b>Subvention accordée</b>				<b>30 000 \$</b>
<b>Solde</b>				<b>50 880 \$</b>

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**QUE** le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 30 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

#### **11. AIDE FINANCIÈRE ANNUELLE ACCORDÉES AUX ORGANISMES;**

**06-01-2018**

##### **11. Aide financière annuelle accordées aux organismes.**

**ATTENDU QUE** les organismes ont fait des demandes d'aides financières avant la préparation du budget municipal 2018;

**ATTENDU QUE** le conseil a étudié les différentes demandes;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, monsieur Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** les demandes des organismes suivants :

- Club d'art en or : 1,500.00 \$
- Club de l'Âge d'or : 1,500.00 \$
- Corporation des loisirs : 750.00 \$
- Le cercle des Fermières : 1,000.00 \$
- Défi Contre-courant : commandite au dos des chandails (5,000.00 \$)
- Journal l'alliance : 10,000.00 \$ et 600.00 \$/parution/10
- Biblio Sud, secteur Tancred : 2,500.00 \$
- L'accueil d'Amos : 500.00 \$ pour 4 ans

#### **12. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS;**

##### **12. Avis de motion du règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus.**

Le maire, monsieur Stephan Lavoie, dépose un avis de motion qu'un règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Preissac sera adopté dans une séance ultérieure avec dispense de lecture.

#### **13. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT;**

##### **13. Dépôt du projet de règlement.**

Le maire dépose le projet de règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Preissac. Ce document est disponible pour consultation au bureau de la municipalité situé au 6, rue des Rapides.

#### **14. ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS;**

**07-01-2018**

##### **14. Adoption du règlement sur la rémunération des élus.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement (*le maire, monsieur Stephan Lavoie, vote sur la résolution*) :

**D'ADOPTER** le règlement # 262-2017, portant sur la rémunération des élus et de leur versement.

**15. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU);**

**08-01-2018**

**15.Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU).**

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme doivent être nommés par résolution du conseil conformément au règlement # 74-89, qui s'intitule : Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**DE NOMMER** les personnes suivantes, membres du CCU :

**Mesdames**        **Françoise Raby**  
                         **Marilyne Tanguay**

**Messieurs**       **François Perron**  
                         **Rémi Pelletier**  
                         **Bertrand Bolduc**  
                         **Gilbert Dubuc**  
                         **Aurélien Langlois**  
                         **Benoit Plourde**

**16. DEMANDE POUR NOMMER LA HALTE ROUTIÈRE « HALTE ROUTIÈRE LÉONARD BRISSON »;**

**09-01-2018**

**16. Demande pour nommer la halte routière, « Halte routière Léonard Brisson ».**

**ATTENDU QUE** la municipalité a déjà reçu une demande pour nommer la halte routière située sur l'avenue du Lac, dans le secteur Tancrede;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

**D'ENTREPRENDRE** les démarches nécessaires (avis du CCU, information sur les règles applicables auprès de la commission de toponymie du Québec, etc.) pour nommer la halte routière « Halte routière Léonard Brisson ».

**17.AUTORISATION DE SIGNATURE POUR ENTENTE DE DROIT D'AUTEUR;**

**10-01-2018**

**17. Autorisation de signature pour entente de droit d'auteur.**

**ATTENDU QU'**un comité théâtre est à préparer une pièce pour éventuellement, la présentée au public;

**ATTENDU QU'**une entente avec les droits d'auteur et la municipalité de Preissac doit être paraphée;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, à signer l'entente entre la municipalité et le comité théâtre tel que présentée au conseil lors d'une session de travail.

**18. ACHAT D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT USAGÉ;**

**11-01-2018**

**18. Achat d'un camion de déneigement usagé.**

**ATTENDU QUE** la municipalité a invité deux entreprises à soumissionner pour la fourniture d'un camion de déneigement usagé et que seulement une entreprise a déposé dans les délais exigés;

**ATTENDU QUE** l'ouverture des soumissions c'est fait le 11 janvier 2018 et le résultat est le suivant :

Entreprise	Prix avant les taxes
Machinerie Saint-Pierre	43,500.00 \$

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la soumission de « Machinerie Saint-Pierre Inc. » pour la fourniture d'un camion de déneigement usagé tel que décrit dans l'appel d'offres au montant de 43,500.00\$ plus les taxes applicables, à la condition que la camion soit inspecté (SAAQ) et que le directeur général en accepte l'état tel que constaté avant sa livraison.

**DE PAYER** cet achat avec le surplus libre accumulé.

#### **19. ACHAT D'APRIA POUR LE SERVICE INCENDIE;**

**12-01-2018**

##### **19. Achat d'APRIA pour le service incendie.**

**ATTENDU QUE** le service d'incendie de la municipalité de Preissac souhaite acheter les appareils de protection respiratoire individuelle autonome (APRIA) usagés offert par la ville de Val d'Or par l'entremise de son service de sécurité incendie;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'abroger la résolution # 202-11-2017

**ATTENDU QUE** l'achat de 9 APRIA usagés se ferait en contrepartie par la fourniture de :

- 3 appareils APRIA complets
- 4 bouteilles
- 2 parties faciales
- 2 courroies

**ATTENDU QUE** le directeur incendie de Preissac, monsieur Gilles Prévost recommande à la municipalité d'accepter cette échange « gagnant-gagnant » avec la ville de Val d'Or;

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère, madame Marilyne Tanguay et résolu unanimement;

**D'ACCEPTER** la proposition de la ville de Val d'Or et de fournir les APRIA tel que décrit ci-haut à la ville de Val d'Or pour un montant de 34,176.00 \$ plus les taxes applicables.

**DE MANDATER** le directeur incendie de Preissac, monsieur Gilles Prévost, à faire les achats nécessaires à la réalisation complète et parfaite de cette entente avec la ville et la municipalité.

**D'ABROGER** la résolution # 202-11-2017

#### **20. PROPOSITION POUR « PLAN STRATÉGIQUE 2018-2021 »;**

##### **20. Proposition pour « plan stratégique 2018-2021 ».**

Le sujet est remis à une séance ultérieure.

#### **21. PROPOSITION POUR PROJET STRUCTURANT;**

**13-01-2018**

##### **21. Proposition pour projet structurant.**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac travaille sur un projet structurant et que la suite logique d'un tel projet passe par la réalisation d'un plan de travail avec esquisse;

**ATTENDU QUE** la firme Trame, section Amos a fait une proposition de service;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la proposition de TRAME pour la fourniture de service d'architecture pour faire des plans sommaires de travail d'un édifice communautaire adjacent à l'aréna actuel, pour un montant de 4,500.00 \$ plus les taxes applicables.

#### **22. VARIA;**

##### **22. Varia.**

## **23. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;**

### **23. Période de questions réservée à l'assistance.**

Les sujets suivants sont discutés :

- Accident du camion à neige
- Félicitation à l'endroit du Maire
- Coût du déneigement
- Règlement # 262-2017
- Projet structurant
- Budget 2018
- Présentation des immobilisations 2018
- Etc.

Les Membres du conseil municipal ont répondu aux questions du citoyen.

## **24. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;**

**14-01-2018**

### **24. Clôture et levée de l'assemblée.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

**DE CLORE** la session. Il est 20 h 04.

**N.B.** Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

**N B.** Je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
**STEPHAN LAVOIE**  
**MAIRE**

\_\_\_\_\_  
**GÉRARD PÉTRIN**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue exceptionnellement au 16, rue des Rapides le 13 février 2018 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le maire Stephan Lavoie et mesdames les conseillères suivantes : Marilyne Tanguay, Nicole Poulin, Manon Derome et messieurs les conseillers suivants : Maxime Tancrède, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions réservées à l'assistance
5. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 16 janvier 2018
6. Comptes à payer, le total des comptes à payer de décembre est de 166 016.71\$\$
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
9. Planification des ateliers de concertation publique et octroi du mandat à « Transfert Environnement et Société »
10. Adoption du règlement 264-2018 du code d'éthique et de déontologie des Élus de la municipalité de Preissac
11. Dépôt du rapport de la liste des donateurs et rapport des dépenses (DGE 1038)
12. Approbation de la surveillance du terrain de camping pour l'année 2018 à M. Rochon
13. Inscription au congrès ADMQ
14. Inscription au congrès des chefs pompiers
15. Résultat de l'ouverture des soumissions pour l'achat des bouées
16. Résolution pour favoriser l'immigration
17. Résolution pour baux de gravière (3)
18. Approbation de la dérogation mineure du 30 chemin des Épinettes
19. Autorisation de signature de l'entente de délégation de gestion du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
20. Demande au MFFP (Ministère des Forêts, Faune et des Parcs) l'exclusion des zones RC-1, RC-2 et RC-3 pour la coupe de bois domestique
21. Aide financière afin de soutenir les commerces
22. Aide financière afin de soutenir les industries
23. Abrogation de la résolution 223-12-2017 adoption du budget 2018
24. Varia
  - a) \_\_\_\_\_
  - b) \_\_\_\_\_
25. Clôture et levée de l'assemblée \_\_h\_\_

## 1. MOT DE BIENVENUE;

### 1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (plus de 80 personnes).

## 2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

### 2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le Maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h10.

### **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

15-02-2018

#### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour proposé tel que présenté.

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;**

#### **4. Période de questions réservée à l'assistance.**

Les citoyens présents déposent au conseil une pétition 570 noms, dont 360 personnes sont des propriétaires et/ou résidents de Preissac. Ensuite des questions sont posées aux membres du conseil. Après une heure et demie d'échange, le maire, monsieur Stephan Lavoie, demande un ajournement; tous les conseillers sont d'accord, il est 20 h 45. Reprise de l'ajournement, il est 21 h 25, le maire annonce que les points 21 et 22 sont retirés de l'ordre du jour et on ajoute le point 23 « **Abrogation de la résolution 223-12-2017 adoption du budget 2018** ».

### **5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 16 JANVIER 2018;**

16-02-2018

#### **5. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 16 janvier 2018.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la session régulière du 16 janvier 2018 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

### **6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;**

17-02-2018

#### **6. Approbation des comptes à payer du mois.**

Les comptes à payer ont été vérifiés par le Maire et les conseillers.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**DE PAYER** les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque **C1800071 à C1800148. La séquence des chèques en ligne L1800003 à L1800008.**

<b>Total des factures du mois</b>	<b>116 881.58\$</b>
<b>Total paiement direct mensuel</b>	<b>20 137.89\$</b>
<b>Total des salaires</b>	<b>28 997.24\$</b>
<b><u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u></b>	<b><u>166 016.71\$</u></b>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 13 février 2018.

---

Gérard Pétrin, directeur général

### **7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;**

#### **7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.**

Monsieur le Maire dresse un bref résumé de ses rencontres.

## **8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;**

### **8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.**

Il n'y a pas eu de rencontre depuis le dernier compte rendu.

## **9. PLANIFICATION DES ATELIERS DE CONCERTATION PUBLIQUE ET OCTROI DU MANDAT À « TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ;**

**18-02-2018**

### **9. Planification des ateliers de concertation publique et octroi du mandat à « Transfert Environnement et Société.**

**ATTENDU QUE** la municipalité propose d'organiser une soirée avec des ateliers de concertation publique;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

**DE MANDATER** la firme « Transfert environnement et société » d'organiser cette activité pour que les objectifs souhaités soient atteints (participation citoyenne, concertation, échanges, déroulement efficace, etc.).

**D'ACCEPTER** la proposition de cette dernière pour un montant de 4,500.00 \$ plus les taxes applicables.

## **10. ADOPTION DU RÈGLEMENT 264-2018 DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC;**

**19-02-2018**

### **10. Adoption du règlement 264-2018 du code d'éthique et de déontologie des Élus de la municipalité de Preissac.**

**ATTENDU QUE** toute municipalité doit avoir un code d'éthique et de déontologie;

**ATTENDU QUE** toute municipalité doit, avant le 1<sup>er</sup> mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur avec ou sans modification;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu majoritairement, la conseillère madame Manon Derome mentionne son désaccord et demande que sa dissidence soit inscrite :

**D'ADOPTER** le présent règlement ayant le numéro 264-2018, portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Preissac.

***FAIT ET ADOPTER PAR LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC AU COURS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2018.***

## **11. DÉPÔT DU RAPPORT DE LA LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DES DÉPENSES (DGE 1038);**

### **11. Dépôt du rapport de la liste des donateurs et rapports des dépenses (DGE 1038).**

Le président d'élection et secrétaire trésorier, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil les formulaires (DGE 1038) remplis par les candidats à la dernière élection du 5 novembre 2017 et mentionne que les originaux ont été envoyés au Directeur général des élections du Québec (DGE) tel que prescrit par la loi sur les élections et référendum municipaux (LERM).

**12. APPROBATION DE LA SURVEILLANCE DU TERRAIN DE CAMPING POUR L'ANNÉE 2018 À MONSIEUR RAYMOND ROCHON;**

20-02-2018

**12. Approbation de la surveillance du terrain de camping pour l'année 2018 à monsieur Raymond Rochon.**

**ATTENDU QUE** monsieur Raymond Rochon est encore intéressé de faire la surveillance du terrain de camping pour la saison 2018;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** la surveillance du camping rustique municipal selon les mêmes conditions que l'année passée.

**13. INSCRIPTION AU CONGRÈS ADMQ;**

21-02-2018

**13. Inscription au congrès ADMQ.**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et résolu majoritairement, la conseillère madame Manon Derome étant contre la proposition :

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, à participer au congrès des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra du 13 au 15 juin 2018 à Québec. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

**14. INSCRIPTION AU CONGRÈS DES CHEFS POMPIERS;**

22-02-2018

**14. Inscription au congrès des chefs pompiers.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Maxime Tancrède et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur incendie, monsieur Gilles Prévost à participer au congrès des chefs pompiers qui se tiendra du 2 au 5 juin 2018 à Rimouski. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

**15. RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'ACHAT DES BOUÉES ;**

**15. Résultat de l'ouverture des soumissions pour l'achat de bouées.**

Le sujet est remis à une prochaine séance du conseil

**16. RÉOLUTION POUR DEMANDE D'UN SERVICE D'IMMIGRATION EN A-T;**

23-02-2018

**16. Résolution pour demande d'un service d'immigration en A-T.**

**CONSIDÉRANT** la volonté du gouvernement provincial d'offrir les services de son ministère de l'immigration de la diversité et de l'inclusion ici en l'Abitibi-Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec désire encourager la population immigrante de s'établir ailleurs que dans les grands centres urbains;

**CONSIDÉRANT** l'importante pénurie de main-d'œuvre en Abitibi-Témiscamingue et que l'immigration fait partie de l'une des solutions pouvant répondre au manque de personnel;

**CONSIDÉRANT** la complexité des processus d'immigration, tant pour les immigrants que pour les employeurs et les parrains;

**CONSIDÉRANT** la constante augmentation du nombre d'étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement post-secondaire de l'Abitibi-Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun service en personne d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada n'est disponible à moins de 500km de la région;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**DE DEMANDER** à l'Honorable Ministre Ahmed D. Hussen, Ministre de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté, d'allouer les ressources nécessaires afin de pourvoir l'Abitibi-Témiscamingue des services en personne afin de desservir adéquatement le territoire en matière d'immigration.

#### **17. RÉSOLUTION POUR BAUX DE GRAVIÈRE (3);**

24-02-2018

##### **17. Résolution pour baux de gravière (3).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** une dépense de 856.80 \$ pour le renouvellement de (3) trois baux des gravières/sablières dont un est situé au chemin des noisetiers (BNE 7937), un autre est situé dans le chemin Vautrin (site d'extraction 32D08-50) et l'autre dans la municipalité de La Motte (BNE 31281).

#### **18. APPROBATION DE LA DÉROGATION MINEURE DU 30, CHEMIN DES ÉPINETTES;**

25-02-2018

##### **18. Approbation de la dérogation mineure du 30, chemin des Épinettes.**

**ATTENDU QU'**en date du 13 décembre 2017, Monsieur Pierre Lacroix a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 239-2014 de la municipalité concernant un immeuble situé au 30, chemin des Épinettes à Preissac, sur le lot 4 592 111;

**ATTENDU QUE** cette demande de dérogation mineure consiste à régulariser la distance entre deux bâtiments secondaires à 0.58 mètres plutôt qu'à 2 mètres, la superficie totale des bâtiments secondaires à 127.6 mètres carrés plutôt que 120 et un nombre de bâtiments secondaires à 4 plutôt que 3, en contravention avec l'article 7.2 du règlement de zonage 239-2014 de la municipalité de Preissac;

**ATTENDU QUE** les bâtiments secondaires visés par la demande ont fait l'objet de permis de construction et qu'on peut donc présumer de la bonne foi du demandeur lors de leur construction;

**ATTENDU QUE** les constructions faisant l'objet de la demande sont très peu visibles de la rue ou des propriétés voisines, vue la présence de plusieurs arbres;

**ATTENDU QU'**aucun préjudice ne sera causé aux propriétés avoisinantes;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Manon Derome et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure pour l'immeuble du 30, chemin des Épinettes faite par monsieur Pierre Lacroix sur le lot 5 592 111.

#### **19. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE GESTION DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS;**

26-02-2018

##### **19. Autorisation de signature de l'entente délégation de gestion du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.**

**ATTENDU QUE** l'actuelle Entente de délégation de Gestion #1056 de la MRC d'Abitibi prendra fin le 31 mars 2018;

**ATTENDU QUE** le Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Luc Blanchette, renouvelle notre Entente de Délégation de Gestion #1056 pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2023;

**ATTENDU QUE** les membres du Comité consultatif Forêt de la MRC d'Abitibi ont été informés de cette prolongation de cinq ans;

**ATTENDU QUE** le MFFP et la MRC d'Abitibi demandent à ce que les municipalités se prononcent dans les plus brefs délais;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et unanimement résolu,

**QUE** la municipalité de Preissac accepte de déléguer sa compétence à la MRC d'Abitibi pour la signature de la nouvelle Entente de Délégation de Gestion #1056, telle que proposée par le Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Luc Blanchette, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2023.

**20. DEMANDE AU MFFP (MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS) L'EXCLUSION DES ZONES REC-1, REC-2 ET REC-3 POUR LA COUPE DE BOIS DOMESTIQUE;**

27-02-2018

**20. Demande au MFFP (Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs) l'exclusion des zones REC-1, REC-2 et REC-3 pour la coupe de bois domestique.**

**ATTENDU QUE** la plupart des terres situées de part et d'autre de la route 395, à la hauteur des lacs Preissac et Fontbonne sont la propriété du Gouvernement du Québec;

**ATTENDU QUE** des permis de coupe de bois domestique sont émis via le ministère des Forêts (à Amos, à Val d'Or ou à Rouyn-Noranda) pour la coupe de bois domestique;

**ATTENDU QUE** de la coupe de bois pour fins domestique se fait également sans avoir obtenu de permis, le contrôle de cette activité étant plutôt difficile;

**ATTENDU QUE** ce territoire appelé « La péninsule » correspond aux zones récréotouristiques REC-1, REC-2 et REC-3;

**ATTENDU QUE** ces zones récréotouristiques représentent le cœur du développement de plein air de la municipalité avec diverses activités présentes ou projetées (camping, vélo, raquette, ski de fond, sentiers pédestres, ornithologiques etc.);

**ATTENDU QUE** la table GIRT (table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire) sera bientôt mise à jour;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilyn Tanguay et résolu unanimement :  
**DE DEMANDER** au MFFP d'exclure les REC-1, REC-2 et REC-3 pour la coupe de bois domestique.

**21. AIDE FINANCIÈRE AFIN DE SOUTENIR LES COMMERCES;**

**21. Aide financière afin de soutenir les commerces.**

Le sujet est retiré de l'ordre du jour.

**22. AIDE FINANCIÈRE AFIN DE SOUTENIR LES INDUSTRIES;**

**22. Aide financière afin de soutenir les industries.**

Le sujet est retiré de l'ordre du jour.

**23. ABROGATION DE LA RÉOLUTION 223-12-2017 SUR L'ADOPTION DU BUDGET 2018;**

28-02-2018

**23. Abrogation de la résolution 223-12-2017 sur l'adoption du budget 2018.**

**ATTENDU QUE** le conseil prend note des questions et du mécontentement des citoyens, ainsi que de la pétition déposée ce soir;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

**D'ABROGER** la résolution # 223-12-2017 sur l'adoption du budget 2018 et que le conseil adoptera un nouveau budget dans les meilleurs délais (légaux et fiscaux) afin de répondre aux attentes des citoyens, des commerçants et des mines.

**24. VARIA;**

**24. Varia.**

**25. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;**

29-02-2018

**25. Clôture et levée de l'assemblée.**

**IL EST** unanimement résolu de lever l'assemblée :

**DE CLORE** la session. Il est 21 h 55.

**N.B.** Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

**N B.** Je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
**STEPHAN LAVOIE**  
**MAIRE**

\_\_\_\_\_  
**GÉRARD PÉTRIN**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 13 mars 2018 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre madame la Pro maire, Nicole Poulin et mesdames les conseillères suivantes : Marilyne Tanguay, Manon Derome et messieurs les conseillers suivants : Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Maire et conseiller absent : Stephan Lavoie et Maxime Tancredi

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 février 2018
5. Comptes à payer, le total des comptes à payer de mars est de 378 972.11\$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Approbation de participer aux réunions des Directeurs Généraux des Municipalités de la région
9. Résolution pour plainte à la Commission municipale du Québec (CMQ)
10. Dépôt du projet budget 2018
11. Avis de motion sur règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2018
12. Présentation du projet de règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2018
13. Soumissions pour l'achat de bouées
14. Résolution annuelle de financement ADL
15. Session spéciale du 20 mars 2018
16. Demande d'expertise externe dans le dossier avec Matériaux Blanchette Inc.
17. Nommer des représentants pour « Tourisme Harricana »
18. Demande d'appui à Madame Caroline Guy et monsieur Gaston Trépanier pour l'acquisition auprès du MERN pour l'achat d'un terrain non cadastré, anciennement le lot 1, rang 6, canton de Preissac
19. Appui à madame Thérèse Pelchat et monsieur Mario Fortin pour une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ
20. Période de questions réservées à l'assistance
21. Clôture et levée de l'assemblée \_\_h\_\_

## **1. MOT DE BIENVENUE;**

### **1. Mot de bienvenue.**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (plus de 30 personnes).

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;**

### **2. Vérification du quorum et ouverture de la session.**

Après vérification et confirmation du quorum, madame la pro maire ouvre la réunion. Elle débute à 19h10.

### **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

**30-03-2018**

#### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 16 JANVIER 2018;**

**31-03-2018**

#### **4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 février 2018.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 13 février 2018 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

### **5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;**

**32-03-2018**

#### **5. Approbation des comptes à payer du mois.**

Les comptes à payer ont été vérifiés par la Pro maire et le Directeur général

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1800149 à C1800216. La séquence des chèques en ligne L1800009 à L1800014.

<b>Total des factures du mois</b>	<b>328 627.75\$</b>
<b>Total paiement direct mensuel</b>	<b>20 228.55\$</b>
<b>Total des salaires</b>	<b>30 115.81\$</b>
<b><u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u></b>	<b><u>378 972.11\$</u></b>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 13 mars 2018.

---

Gérard Pétrin, directeur général

### **6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;**

#### **6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.**

Madame la pro maire dresse un bref résumé de ses rencontres.

### **7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;**

#### **7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.**

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin résume ses rencontres sur la loi 122 et ses implications futures pour la municipalité.

## **8. APPROBATION DE PARTICIPER AUX RÉUNIONS DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DE LA RÉGION;**

33-03-2018

### **8. Approbation de participer aux réunions des Directeurs généraux des Municipalités de la région.**

**ATTENDU QUE** des rencontres entre directeurs généraux ont lieu 2 à 3 fois par année sur le territoire de la MRC Abitibi;

**ATTENDU QUE** ces rencontres favorisent le réseautage entre les DG;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à participer à ses rencontres de formation et d'échange qui se tiennent sur le territoire de la MRC Abitibi.

## **9. RÉOLUTION POUR PLAINTÉ À LA COMMISSION MUNICIPAL DU QUÉBEC (CMQ);**

34-03-2018

### **9. Résolution pour plainte à la Commission municipale du Québec (CMQ).**

**CONSIDÉRANT QUE** le 5 novembre dernier à l'occasion des élections générales municipales Mme Manon Derome a obtenu un poste à titre de conseillère;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Derome occupe le poste de conseillère au sein de la Municipalité depuis;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Derome, est assujetti à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., C. e-15.1.0.1)* ainsi qu'au Code d'éthique et de déontologie adoptée par la Municipalité sous le *Règlement 264-2018*;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal ont été informés d'actions posées par Mme qui, si avérées, pourrait constituer un manquement auxdites loi et règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** les motifs et les documents dont les membres du conseil ont pris connaissance;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu dans les circonstances :

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu majoritairement, la conseillère madame Manon Derome mentionne son désaccord et demande que sa dissidence soit inscrite :

**DE DÉPOSER** une plainte à la Commission municipale du Québec à l'encontre de Mme Manon Derome au nom de la Municipalité;

**D'AUTORISER ET DE MANDATER** le directeur général à effectuer les démarches nécessaires à la mise en application de la présente résolution.

## **10. DÉPÔT DU PROJET BUDGET ET PROJET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS;**

### **10. Dépôt du projet budget et projet du programme triennal d'immobilisation.**

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose le projet de budget et le projet du programme triennal d'immobilisation qui sera adopté le 20 mars 2018 et mentionne que les Élus en ont eu une copie au même moment que l'avis public a été donné (article 956 CM).

**11. AVIS DE MOTION SUR LE RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES ET TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018;**

**11. Avis de motion sur le règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2018.**

La conseillère, madame Marilyne Tanguay donne avis de motion que le règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2018 sera adopté dans une séance ultérieure.

**12. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES ET TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018;**

**12. Présentation du projet de règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2018.**

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil le projet de règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2018 tel que prescrit par la loi.

**13. SOUMISSION POUR L'ACHAT DE BOUÉES;**

**35-03-2018**

**13. Soumission pour l'achat de bouées.**

Résultat des soumissions demandées par le directeur général, monsieur Gérard Pétrin auprès de deux entreprises pour la fourniture de 28 bouées (14 bâbord et 14 tribord) avec chaînes, émerillons et pesées tel que spécifié dans l'appel d'offres:

Entreprise	Prix incluant les taxes et le transport
Nordak marine Inc.	48,985.20 \$

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la soumission de Nordak marine Inc. pour la fourniture, ainsi que la livraison de 28 bouées conformes aux normes de Transport Canada avec les équipements nécessaires à leurs installations (chaînes, pesées, etc.).

**DE FINANCER** cet achat avec le fond de roulement et de rembourser ce-dernier sur cinq ans.

**14. RÉOLUTION ANNUELLE DE FINANCEMENT ADL;**

**36-03-2018**

**14. Résolution annuelle de financement ADL.**

**ATTENDU QUE** le pacte rural de la MRC Abitibi réserve un montant aux municipalités qui emploie un (e) agent (e) de développement local;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'agente de développement, madame France Daoust, à remplir les documents relatifs à la demande d'aide financière de 5.500.00 \$ provenant du « Pacte rural » de la MRC Abitibi.

**15. SESSION SPÉCIALE DU 20 MARS 2018;**

**15. Session spéciale du 20 mars 2018.**

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe les citoyens que le conseil tiendra une session spéciale le 20 mars 2018 pour adopter le budget 2018, le programme triennal d'immobilisation et le règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2018.

**16. DEMANDE D'EXPERTISE EXTERNE DANS LE DOSSIER AVEC MATÉRIAUX BLANCHETTE INC.**

37-03-2018

**16. Demande d'expertise externe dans le dossier avec Matériaux Blanchette Inc.**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac est en processus judiciaire dans le dossier des redevances sur les gravières et sablières avec Matériaux Blanchette Inc..

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, à donner un mandat à une firme externe pour déterminer les quantités de gravier utilisées pour les travaux effectués par Matériaux Blanchette Inc. pour la construction et l'amélioration de chemin dans le secteur du chemin Vautrin. Il est entendu que les coûts seront défrayés par les deux partis en cause.

**17. NOMMER DES REPRÉSENTANTS POUR « TOURISME HARRICANA »;**

38-03-2018

**17. Nommer des représentants pour « Tourisme Harricana ».**

**Attendu que** des problèmes de communication entre la MRC Abitibi, les municipalités et Tourisme Harricana;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**DE NOMMER** monsieur Maxime Tancrede (représentant le conseil) et madame France Daoust (représentante de l'administration).

**18. DEMANDE D'APPUI À MADAME CAROLINE GUY ET MONSIEUR GASTON TRÉPANIÉRIER POUR L'ACQUISITION AUPRÈS DU MERN POUR L'ACHAT D'UN TERRAIN NON CADASTRÉ, ANCIENNEMENT LE LOT 1, RANG 6, CANTON DE PREISSAC;**

39-03-2018

**18. Demande d'appui à madame Caroline Guy et monsieur Gaston Trépanier pour l'acquisition auprès du MERN pour l'achat d'un terrain non cadastré, anciennement le lot 1, rang 6, canton de Preissac.**

**ATTENDU QUE** Madame Caroline Guy et Monsieur Gaston Trépanier ont fait une demande auprès du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour acquérir le lot anciennement désigné comme étant lot 1, rang 6, canton de Preissac, adjacent au lot 4 593 562;

**ATTENDU QUE** le MERN requiert une résolution favorable de la municipalité de Preissac préalablement à la vente dudit terrain;

**ATTENDU QUE** ce terrain constitue le prolongement du lot 4 593 562, cadastre du Québec, propriété des demandeurs et que ce lot faisant l'objet de la demande n'est contigu à aucun autre terrain et que par conséquent seuls les demandeurs peuvent y avoir accès;

**ATTENDU QUE** l'usage projeté du terrain sera un usage complémentaire à l'usage actuel soit une résidence sur un lot située en zone forestière et par conséquent conforme à la réglementation municipale;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**DE DONNER** un appui favorable auprès du MERN à Madame Caroline Guy et Monsieur Gaston Trépanier pour l'acquisition du lot sans désignation cadastrale, anciennement désigné comme le lot 1, rang 6, canton de Preissac.

**19. APPUI À MADAME THÉRÈSE PELCHAT ET MONSIEUR MARIO FORTIN POUR UNE DEMANDE AUPRÈS DE LA CPTAQ;**

40-03-2018

**19. Appui à madame Thérèse Pelchat et monsieur Mario Fortin pour une demande auprès de la CPTAQ.**

**ATTENDU QUE** Madame Thérèse Pelchat et Monsieur Mario Fortin ont produit une demande d'autorisation auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ);

**ATTENDU QUE** cette demande consiste à obtenir l'autorisation d'acquérir le lot 4 816 684 de Monsieur Rosaire Pelchat en vue de l'élevage d'alpagas;

**ATTENDU QUE** les demandeurs sont propriétaires et ont leur résidence sur lot contigu 4 592 429;

**ATTENDU QUE** cette demande a pour but d'acquérir un terrain suffisamment grand pour faire l'élevage d'alpagas sans nuire pour autant à l'exploitation de la ferme du vendeur, Monsieur Rosaire Pelchat, lequel conserve plus de 155 hectares de terrain ainsi que tous ses bâtiments;

**ATTENDU QUE** l'analyse en fonction des critères de l'article 62 de la Loi sur la Protection des Activités Agricole du Québec présume la recevabilité de cette demande;

**ATTENDU QUE** la demande respecte en tous points la réglementation municipale et notamment le règlement de zonage;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilyn Tanguay et résolu unanimement :

**DE RECOMMANDER** à la CPTAQ d'accepter la demande d'autorisation faite par madame Thérèse Pelchat et monsieur Mario Fortin.

**20. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSIATANCE;**

**20. Période de questions réservées à l'assistance.**

Les citoyens présents questionnent les membres du conseil sur plusieurs points à l'ordre du jour et sur le prochain budget.

**21. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;**

41-03-2018

**21. Clôture et levée de l'assemblée.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilyn Tanguay et résolu unanimement :

**DE CLORE** la session. Il est 20 h 08.

**N.B.** Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

**N B.** Je, Nicole Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
**NICOLE POULIN**  
**PROMAIRE**

\_\_\_\_\_  
**GÉRARD PÉTRIN**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil municipal de Preissac, tenue exceptionnellement au 16, rue des Rapides le 20 mars 2018 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents outre madame la pro maire Nicole Poulin, mesdames les conseillères, Marilynne Tanguay, Manon Derome et messieurs les conseillers Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Maire et conseiller absent : Stephan Lavoie et Maxime Tancrède

Étaient également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires pour 2018
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020
5. Adoption du règlement fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2018
6. Période de questions portant exclusivement sur le budget 2018
7. Levée de l'assemblée

## **1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.**

### **1. Vérification du quorum et ouverture de la session (45)**

Après avoir constaté le quorum, madame la pro maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19 h 10.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**42-03-2018**

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

Sur proposition de monsieur le conseiller Aldée Langlois, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

## **3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2018;**

**43-03-2018**

### **3. Adoption des prévisions budgétaires pour 2018.**

**ATTENDU QUE** les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal du Québec ;

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité de Preissac prévoit des dépenses équivalentes aux revenus, le tout réparti comme suit :

<b>REVENUS</b>	
Taxes	1 869 681
Paiements tenant lieux de taxes	2 000
Transferts	296 031
Services rendus	60 844
Imposition de droits	33 000
Amendes et pénalités	3 000
Intérêts	8 000
Autres revenus	10 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 282 556</b>

<b>DÉPENSES ET AFFECTATIONS</b>	
Administration générale (Salaires et allocations annuels des élus : Maire 19 680 \$, chaque conseiller 6 972 \$)	607 978
Sécurité publique	257 321
Transport	668 600
Hygiène du milieu	193 857
Aménagement, urbanisme et développement	151 500
Loisirs et culture	185 800
Frais de financement	28 500
Remboursement en capital	40 500
Transfert aux activités d'investissements	148 500
<b>TOTAL</b>	<b>2 282 556</b>

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement que le budget de l'exercice financier 2018 soit adopté tel que présenté.

#### **4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2018-2019-2020**

**44-03-2018**

#### **4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020**

**ATTENDU QUE** les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal du Québec ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement que le programme triennal des immobilisations 2018-2019-2020 soit adopté tel que présenté ci-dessous.

<b>PROJETS D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>TOTAL</b>
<i>Administration</i>				
Appareils de communications		18 000		18 000
Ameublement et équipement de bureau		7 000		7 000
<i>Sécurité publique</i>				
Appareils respiratoires	60 000			60 000
<i>Transport</i>				
Infrastructures - chemins		150 000		150 000
Machineries, outillage et équipements (remorque / coupeuse de branches)	10 000	30 000		40 000
<i>Hygiène du milieu</i>				
Conteneurs pour déchets, matières recyclables et composte	5 000	20 000		25 000
<i>Aménagement, urbanisme et développement</i>				
Installation de tours Wi-Fi / Communications		25 000		25 000
Panneaux d'information	20 000			20 000
Embellissement	5 000	20 000		25 000
Passerelle et sentiers	10 000			10 000
Sentiers de la roche	8 500			8 500
Sentiers de vélos de montagne et multi usage	5 000	10 000		15 000
<i>Loisirs et culture</i>				
Salle multi usages (Complexe récréatif Jacques Massé)	5 000	20 000		25 000
Quai municipal et rampe de mise à l'eau secteur des rapides (stationnement)	20 000			20 000
Aménagement terrain - camping	30 000			30 000
Achat de bouées - balisage des lacs	50 000			50 000
<b>TOTAL PROJETS D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>228 500</b>	<b>300 000</b>	<b>0</b>	<b>528 500</b>

<b>MODES DE FINANCEMENT</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>TOTAL</b>
Revenus de fonctionnement	148 500	200 000		348 500
Fonds de roulement	80 000	100 000		180 000
<b>TOTAL DES MODES DE FINANCEMENT</b>	<b>228 500</b>	<b>300 000</b>	<b>0</b>	<b>528 500</b>

**5. ADOPTION DU RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DE TAXE ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018;**

45-03-2018

**5. Adoption du règlement fixant les taux de taxe et les tarifs pour l'exercice financier 2018.**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC  
RÈGLEMENT NO 265-2018**

**Règlement déterminant les taux de taxe et tarifs pour l'exercice financier 2018**

**ATTENDU QUE** la résolution #223-12-2017 sur l'adoption du budget 2018 a été abrogée lors de la session régulière du 13 février 2018 et que le conseil adopte un nouveau budget;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'abroger le règlement **No: 263-2017** intitulé «Règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2018» qui a été adopté le 19 décembre 2017;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 13 mars 2018;

**ATTENDU QU'**un projet de règlement a été présenté à la session régulière tenue le 13 mars 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller, monsieur Aldée Langlois et résolu unanimement que le présent règlement déterminant les taux de taxe et tarifs pour l'exercice financier 2018 et portant le numéro 265-2018 soit adopté.

**SECTION I**

**PRÉAMBULE**

Article 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**SECTION II**

**TAXE GÉNÉRALE RÉSIDUELLE SUR LA VALEUR FONCIÈRE**

Article 2 : Qu'une taxe de 0,7922 \$ par 100,00 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2018, sur tout immeuble sans partie non résidentielle imposable situé sur le territoire de la municipalité de Preissac;

**SECTION III**

**TAXE SUR LES IMMEUBLES NON-RÉSIDENTIELS**

Article 3 : Qu'une taxe de 1,9022 \$ par 100,00 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée pour tout immeuble non résidentiel imposable porté au rôle d'évaluation, au prorata de la valeur admissible inscrite au sommaire du rôle d'évaluation, pour l'année fiscale 2018;

**SECTION IV**

**TAXE SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS**

Article 4 : Qu'une taxe de 2,4687 \$ par 100,00 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée pour toutes les unités industrielles portées au rôle d'évaluation, au prorata de la valeur admissible inscrite au sommaire du rôle d'évaluation, pour l'année fiscale 2018;

**SECTION V**

**TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DES RIVERAINS**

Article 5 : Qu'un tarif annuel de 162,94 \$ par unité d'évaluation soit imposé et prélevé pour l'année fiscale 2018 pour tous les bénéficiaires de ce service.

**SECTION VI****LOCATIONS**

- Article 6 : Salle du Centre récréatif Jacques Massé : 300,00 \$  
Terrain au camping municipal pour la saison 2018 : 350,00 \$  
Rétro caveuse : 120,00 \$ / heure

**SECTION VII****DIVERS**

- Article 7 : Vente de matériel : coûtant

**SECTION VIII****TAUX D'INTÉRÊT POUR LES COMPTES EN SOUFFRANCE**

- Article 8 : Qu'un taux d'intérêt de 2 % par mois (24 % par année) soit facturé pour tout compte en souffrance (taxes ou autres) ;
- Article 9 : Pour les comptes clients seulement (facturation autres que les taxes), tout solde de 2,00 \$ ou moins qui demeure impayé à la fin de l'année pourra être radié sans autre autorisation du conseil;
- Article 10 : Que des frais administratifs de 25,00 \$ soient imposés pour tout chèque refusé par une institution financière.

**SECTION IX****MODE DE PAIEMENT**

- Article 11 : Le conseil de la municipalité de Preissac consent le droit à trois (3) versements pour le paiement des taxes municipales lorsque les taxes foncières sont égales ou supérieures au montant fixé par le règlement du gouvernement en vertu du paragraphe 4 de l'article 263 (fiscalité municipale). Ces paiements devront être faits de la façon suivante :

Le premier versement doit être fait le trentième jour qui suit l'expédition du compte;

Le deuxième versement doit être fait le quatre-vingt-dixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent;

Le troisième versement doit être fait le quatre-vingt-dixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent;

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible;

Les mêmes règles s'appliquent à une taxe imposée à la suite d'un budget supplémentaire.

**SECTION X****ABROGATION**

- Article 12 Le règlement No : 263-2017 intitulé « Règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice 2018 » est abrogé à toutes fins que de droit en faveur du présent règlement.

**SECTION XI****ENTRÉE EN VIGUEUR**

- Article 13 : Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Avis de motion : 13 mars 2018  
Présentation du projet de règlement : 13 mars 2018  
Adoption : 20 mars 2018  
Publication : 21 mars 2018

---

**Nicole Poulin**  
Pro maire

---

**Gérard Pétrin**  
Directeur général/  
secrétaire-trésorier

## 6. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET 2018

### 6. Période de questions portant exclusivement sur le budget 2018.

Les citoyens présents questionnent les membres du conseil sur le budget 2018.

## 7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

46-03-2018

### 7. Levée de l'assemblée.

Sur proposition de monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement:

**DE CLORE** l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 20 h 30.

**N.B.** Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

**N B.** Je, Nicole Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Nicole Poulin  
Pro-maire

\_\_\_\_\_  
Gérard Pétrin  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier